



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

CONFÉRENCES NATIONALES ÉQUITÉ DE L'AFPC 2023

« Ensemble pour l'équité : militons pour un
avenir meilleur! »

DEMANDE OFFICIELLE DE RÉSOLUTIONS

**LA DATE LIMITÉE POUR SOUMETTRE DES RÉSOLUTIONS
EST : le 14 avril 2023 à 17 h (HAE)**

Les résolutions ont pour but de consolider et de raffiner les interventions de notre syndicat quant aux enjeux propres aux groupes d'équité. Elles doivent aussi promouvoir nos objectifs. **Ne seront acceptées que les résolutions visant à consolider et à raffiner les interventions de notre syndicat quant aux enjeux propres aux groupes d'équité. Le résultat et les mesures demandées doivent porter spécifiquement sur l'enjeu de la résolution. Ces enjeux découlent des inégalités systémiques qui oppriment depuis longtemps les communautés marginalisées, dont les peuples racialisés, les personnes ayant un handicap, les 2SLGBTQIA+ et les peuples Autochtones.**

À chacune des conférences, les personnes déléguées seront appelées à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci en suivant le processus traditionnel de présentation (c.-à-d., Comité de résolutions, débat à la conférence). Elles seront par la suite présentées aux instances appropriées, entre autres au prochain Congrès national triennal de l'AFPC, en 2024.

Les entités de l'AFPC reconnues dans les Statuts et les structures syndicales pourront acheminer des résolutions aux Conférences nationales Équité de l'AFPC 2023 :

- Sections locales (y compris les SLCD)
- Conseils régionaux
- Comités régionaux
- Conférences régionales des femmes
- Conférences régionales des membres racialisés

Seules les résolutions soumises en bonne et due forme seront acceptées (c'est-à-dire examinées et adoptées officiellement par une entité reconnue dans les Statuts de l'AFPC). **Seulement cinq résolutions par entité ou structure seront acceptées.**

Nous demandons aux organismes de respecter les exigences obligatoires suivantes pour les résolutions présentées :

- contenir un maximum de 150 mots;
- la limite de 150 mots comprend les parties « Attendu que » et « Il est résolu que » (ou l'équivalent en langage clair), mais pas le titre de la résolution;
- être en caractère Arial et de taille 14;
- être rédigées selon la formule habituelle ou en langage clair (voir ci-bas des exemples de résolutions en langage traditionnelle et clair);
- préciser le titre, l'organisme d'origine et la langue de départ;
- ne pas comprendre de mise en forme spéciale comme des boîtes ou des dessins.

Veuillez prendre note que toute modification proposée aux Statuts dans la résolution ne sera pas prise en compte dans le décompte des 150 mots.

Si vous avez des questions concernant la soumission de résolutions, veuillez communiquer avec l'AFPC par courriel à conferences@psac-afpc.com.

En toute solidarité,



Sharon DeSousa
Vice-présidente exécutive nationale
Co-responsable des Conférences nationales Équité de l'AFPC 2023



Eddy Bourque
Président national, SEIC
Co-responsable des Conférences nationales Équité de l'AFPC 2023

c. c. : Conseil national d'administration
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments
Bureaux régionaux
Conseils régionaux
Comité national des droits de la personne (CNDP)
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)
Comités régionaux
Équipe de gestion de l'AFPC

Voici un **exemple de résolution pour la Conférence Fierté** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE :	RECENSEMENT OFFICIEL DES 2SLGBTQIA+
SOURCE :	CONGRÈS DE LA RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
LANGUE DE DÉPART :	A

ATTENDU QU'il n'y a jamais eu de recensement officiel des 2SLGBTQIA+ au Canada; et

ATTENDU QUE le questionnaire détaillé du recensement de 2016 comptait une seule question portant sur les partenaires de même sexe mariés ou en union libre, mais aucune sur les 2SLGBTQIA2+ célibataires :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute des questions de recensement portant sur l'identité sexuelle afin de générer des statistiques sur le nombre de personnes 2SLGBTQIA2+ vivant au Canada, tous états civils confondus.

LANGAGE CLAIR

TITRE :	RECENSEMENT OFFICIEL DES 2SLGBTQIA+
SOURCE :	CONGRÈS DE LA RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
LANGUE DE DÉPART :	A

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

Il n'y a jamais eu de recensement officiel des 2SLGBTQIA+ au Canada.

Le questionnaire détaillé du recensement de 2016 comptait une seule question portant sur les partenaires de même sexe mariés ou en union libre, mais aucune sur les 2SLGBTQIA2+ célibataires.

LES MESURES REQUISSES :

L'AFPC fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute des questions de recensement portant sur l'identité sexuelle afin de générer des statistiques sur le nombre de personnes 2SLGBTQIA2+ vivant au Canada, tous états civils confondus.

Voici un **exemple de résolution pour la Conférence des Peuples autochtones** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE :	JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES
SOURCE :	UEDN
LANGUE DE DÉPART :	F

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones en 2007; et

ATTENDU QUE le Canada a approuvé cette Déclaration en novembre 2010 et retiré son statut d'objecteur permanent en 2016; et

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a déterminé que le 21 juin était la « Journée nationale des Autochtones », journée d'observation reconnue chaque année :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC demande au gouvernement du Canada de reconnaître et d'honorer les peuples Autochtones dans ce qui est maintenant le Canada avec un congé national – la Journée nationale des Autochtones qui a lieu tous les 21 juin.

LANGAGE CLAIR

TITRE :	JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES
SOURCE :	UEDN
LANGUE DE DÉPART :	F

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

L'Organisation des Nations unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones en 2007.

Le Canada a approuvé cette Déclaration en novembre 2010 et retiré son statut d'objecteur permanent en 2016.

Le gouvernement du Canada a déterminé que le 21 juin était la « Journée nationale des Autochtones », journée d'observation reconnue chaque année.

LES MESURES REQUISES :

L'AFPC demande au gouvernement du Canada de reconnaître et d'honorer les peuples Autochtones dans ce qui est maintenant le Canada avec un congé national – la Journée nationale des Autochtones qui a lieu tous les 21 juin.

Voici un **exemple de résolution pour la Conférence Accès** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE :	FORMATION EN LEADERSHIP POUR LES MEMBRES AYANT UN HANDICAP
SOURCE :	CONSEIL RÉGIONAL DE WINNIPEG
LANGUE DE DÉPART :	A

ATTENDU QUE les membres ayant un handicap ont des besoins, des difficultés et des vécus uniques; et

ATTENDU QUE la création d'un lieu d'échange où chacun se sent libre de s'exprimer est une priorité pour notre syndicat :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC s'engage à créer et à financer une formation soutenue en leadership pour les membres ayant un handicap pendant le cycle 2019-2021 afin d'encourager leur participation aux affaires syndicales et de favoriser la diversité et une représentation plus équitable au sein du leadership.

LANGAGE CLAIR

TITRE :	FORMATION EN LEADERSHIP POUR LES MEMBRES AYANT UN HANDICAP
SOURCE :	CONSEIL RÉGIONAL DE WINNIPEG
LANGUE DE DÉPART :	A

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

Les membres ayant un handicap ont des besoins, des difficultés et des vécus uniques.

La création d'un lieu d'échange où chacun se sent libre de s'exprimer est une priorité pour notre syndicat.

LES MESURES REQUISES :

L'AFPC s'engage à créer et à financer une formation soutenue en leadership pour les membres ayant un handicap pendant le cycle 2019-2021 afin d'encourager leur participation aux affaires syndicales et de favoriser la diversité et une représentation plus équitable au sein du leadership.

Voici un **exemple de résolution pour la Conférence des groupes raciaux visibles** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE :	PROGRAMME NATIONAL DE GARDERIE
SOURCE :	CONFÉRENCE DES MEMBRES DES
	GROUPES RACIAUX VISIBLES
LANGUE DE DÉPART :	A

ATTENDU QUE le racisme systémique est la production sociale d'une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l'objet et les traitements qui leur sont dispensés; et

ATTENDU QUE le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical; et

ATTENDU QUE le racisme systémique est une violence qui avance, masquée, sans coupable unique ou bien identifié; une violence qui se laisse repérer essentiellement par ses effets :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC se dote d'une politique visant à éliminer le racisme systémique; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC, de concert avec son comité sur les minorités visibles, lance une campagne d'information nationale au sujet du racisme systémique et des bonnes façons de l'éliminer.

LANGAGE CLAIR

TITRE :	PROGRAMME NATIONAL DE GARDERIE
SOURCE :	CONFÉRENCE DES MEMBRES DES
	GROUPES RACIAUX VISIBLES
LANGUE DE DÉPART :	A

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

Le racisme systémique est la production sociale d'une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l'objet et les traitements qui leur sont dispensés.

Le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical.

Le racisme systémique est une violence qui avance, masquée, sans coupable unique ou bien identifié; une violence qui se laisse repérer essentiellement par ses effets.

LES MESURES REQUISES :

L'AFPC se dote d'une politique visant à éliminer le racisme systémique.

L'AFPC, de concert avec son comité sur les minorités visibles, lance une campagne d'information nationale au sujet du racisme systémique et des bonnes façons de l'éliminer.